

[lecourriercauchois.fr](https://www.lecourriercauchois.fr)

## Pavilly. Au collège, le portable restera dans sa pochette

Julie Hervieux

2-3 minutes

---

C'est une nouveauté qui a beaucoup fait parler à la rentrée scolaire 2025. L'utilisation des téléphones portables n'est plus autorisée au sein d'un établissement scolaire depuis 2018 mais depuis la rentrée 2025, les téléphones doivent être déposés dans un casier ou ranger dans une pochette, afin de réaliser une "pause numérique" annoncée par Elisabeth Borne, ministre de l'Education nationale et de s'assurer que les élèves ne les utilisent pas. Au collège Les Hauts du Saffimbec à Pavilly, des pochettes ont été distribués aux élèves mardi 13 janvier.

### Comment ça marche ?

Au collège pavillais, 88 élèves sur 512, de chaque niveau, se sont portés volontaires pour participer à cette démarche et s'engager dans ce dispositif, moyennant 10 euros. Ces pochettes, fabriquées en France dans un atelier de réinsertion, ont été remises par la principale de l'établissement, Carole Fouilloux, et permettent aux collégiens de se déconnecter de leur téléphone pendant la journée scolaire, favorisant ainsi un climat d'apprentissage plus serein. *"Nous n'avons pas voulu que ce soit automatique pour tous. L'usage du téléphone portable est interdit dans le collège mais nous voulions que les élèves se mettent eux-mêmes à distance de leur téléphone"*, explique Carole Fouilloux. Pour les autres élèves, le règlement reste en vigueur : les téléphones doivent être éteints durant le temps scolaire, sous peine de sanctions.

Ces pochettes ont un verrouillage magnétique instantané et sont compatibles avec toutes les tailles de smartphones. *"Ils peuvent garder leur téléphone dans sa pochette, sur eux mais ne peuvent pas l'utiliser. La pochette se déverrouille à la sortie du collège"*, note la principale. La somme payée par les parents est reversée en partie à l'entreprise et en partie au foyer socio-éducatif.